

La Hala'ha DE LA SEMAINE

POURQUOI EST-IL PRÉFÉRABLE DE PRIER EN COMMUNAUTÉ ?

Rambam (Maimonide) écrit : «La prière de la communauté est toujours écoutée (par D.ieu). Même s'il se trouve parmi eux des personnes peu recommandables, D.ieu ne méprise pas la prière d'une communauté».

Il est donc préférable - quand c'est possible - de prier avec la communauté plutôt que tout seul.

Celui qui dispose d'une synagogue (ou d'un lieu de prière) dans sa ville et ne s'y rend pas pour prier est appelé «un mauvais voisin».

Celui qui mérite d'être le dixième (homme au-dessus de l'âge de 13 ans) accomplit une très grande Mitsva puisqu'il permet aux neuf autres de prier en Minyane (quorum de dix hommes) et que leur prière sera donc acceptée.

Quand dix personnes prient ensemble, il est possible que l'un répare les «fautes» de l'autre car la prière de la communauté est toujours pure et parfaite.

Dans la synagogue, on peut participer et répondre au Kaddich, à la Kedoucha, à Bare'hou et on peut écouter la lecture du rouleau de la Torah.

On se conduit correctement dans une synagogue puisqu'il s'agit d'un sanctuaire miniature. On empêche les enfants de courir, de jouer, de jeter des papiers, des mouchoirs ou des chewing-gums... On n'y discute pas de sujets futiles.

Habituer les enfants à bien se conduire à la synagogue les influencera toute leur vie.

F.L. (d'après Rav Yossef Hartman – Ketsad Ne'hané'h eth Yaldenu)

Bénéficiez de **15% de remise** + d'une **deuxième paire offerte** avec le code "LA SIDRA"

VOTRE OPTICIEN A PLEINE VUE

Nos opticiens vous reçoivent dans les 4 boutiques A PLEINE VUE
37 Avenue Jules Cantini ② / 35 Avenue du Prado ③
56 rue de Rome ① / 13 Avenue Maréchal Foch ④

OPTICIEN A PLEINE VUE

DANYBERD

TRADITIONAL CLOTHES

AIX-EN-PROVENCE

3 bis rue Fernand Dol
04 42 27 58 69

MARSEILLE

163 rue Paradis
04 91 02 48 31



Les fées maison

services à la personne

GARDE D'ENFANTS – SORTIE D'ECOLE – MENAGE

Une agence de valeurs
Qualité Confiance Proximité

REJOIGNEZ NOUS VITE !

178 rue paradis 13006 Marseille
04 65 85 00 46
Contact@fees-maison.fr
www.fees-maison.fr

LA MAISON MICKAËL

Cocher Beth Din de Marseille

21 promenade Georges Pompidou - 13008 Marseille
Tél. 04 91 225 203 - 06 999 6 1000
info@lamaisonmickael.fr www.lamaisonmickael.fr

- Parking Privé et Gratuit à disposition de notre clientèle - Réservation fortement conseillée

MOSS
Boutique

Mossboutiquemarseille
24, Rue du Cdt Rolland
(Angle 6 Wulfram Puget)
13008 Marseille

Mossboutiquemarseille
Mossboutique@hotmail.com
04 91 09 05 20

Poisson d'or
BIJOUX

4, Rue Francis Davso - 13001 Marseille
04 91 33 30 57

A la mémoire de nos chers disparus :
Lydia, Aaron et Louise YAFFI ילדי

La Sidra DE LA SEMAINE

18^{ème} année

MATOT-MASSÉ

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Résumé

Moché transmet les lois de l'annulation des vœux. La guerre est menée contre Midian et la Torah donne le détail du butin et de son partage.

Les tribus de Reouven et Gad (plus tard rejoints par la moitié de la tribu de Menaché) demandent à s'installer sur les terres de la rive est du Jourdain. Moché, d'abord en colère, accède finalement à cette requête à condition que ces tribus se joignent tout d'abord à toute la nation, dans sa conquête des terres de l'ouest du Jourdain.

Massé

La liste de tous les campements d'Israël nous est donnée.

On désigne également les frontières de la Terre Promise ainsi que les villes de refuge qui serviront d'havre et de lieu d'exil pour les meurtriers involontaires.

Les filles de Tsélof'had se marient avec des membres de leur propre tribu pour garder, dans leur propre tribu, les terres qu'elles ont héritées de leur père.

Matot et Massé sont toujours lues Bein HaMetsarim, durant la période de trois semaines de deuil pour la destruction du Beth Hamikdash, le saint Temple de Jérusalem.

Le nom de la Paracha indique son thème dominant. Le sens littéral de Matot est «bâtons» et Massé signifie «voyages».

En ce qui concerne son affiliation tribale, l'on se réfère souvent au Peuple juif dans les termes de Chevatim et Matot, «branches» et «bâtons». Chevatim représente des branches qui, bien que coupées, sont encore humides et souples. Matot, par contre, est un bâton de bois entièrement sec, donc ferme et solide.

Il en va de même pour ces termes lorsqu'ils décrivent le Peuple juif : Chevatim et Matot signifient tous deux que les âmes juives sont enracinées dans «l'arbre divin» de la Divinité. Chevatim dénote une connexion révélée, comme celle qui s'établit pendant la prière, par exemple. Généralement, cela se réfère à l'âme dans son statut En haut. Plus précisément, cela renvoie à la situation du Peuple juif, à l'époque du Beth Hamikdash. Matot, par contre, décrit le Peuple Juif lorsqu'il est ren-

suite p. 2



HORAIRE D'ENTRÉE & SORTIE DE CHABBAT MATOT- MASSÉ

MARSEILLE
Entrée : 20h57
Sortie : 22h05

A partir du dim 12 juillet Pose des Téfilines : 4h58 Heure limite du Chema : 9h57 Roch 'Hodech AV : mer 22 juil Molad : lun 20 juil à 13h 10mn et 15 'halakim

Edito

Renaissance

Trois semaines. Cela peut paraître bien court et pourtant il n'y a peut-être pas de période dont le déroulement semble aussi long que celle-ci. C'est qu'il s'agit de ces trois semaines-là qui s'écoulent entre le 17 Tamouz, jour de la première brèche dans la muraille de Jérusalem, et le 9 Av, jour où le premier et le second Temple furent détruits – le même jour à des siècles de distance. Trois semaines comme des jours lugubres entre les limites d'un drame unique : l'exil de la Présence Divine, l'exil du peuple juif. Trois semaines sans fêtes, chargées de marques de deuil. Faut-il pourtant s'arrêter là ? Certes, la ritualisation des tragédies spirituelles et historiques est une des caractéristiques du peuple juif, à la fois cause et conséquence de sa longue mémoire, fidélité au passé et gage d'avenir. Mais le seul souvenir du malheur n'est jamais une solution. Il ne doit être que l'élément déclencheur qui permettra de le dépasser pour toujours. Que faut-il donc faire de ce temps ?

L'histoire comme les textes nous disent qu'il est celui de la destruction. A cela, il n'existe qu'un seul remède : construire. Mais, dira-t-on, c'est de la destruction du Temple de Jérusalem qu'il s'agit et, si nous espérons tous que le troisième Temple se dresse sans attendre sur sa colline au cœur de la Ville Sainte dans l'harmonie des nations et des peuples, force est hélas de constater que, pour l'instant, ce n'est pas le cas. Mais le peuple juif sait depuis bien longtemps que le livre et l'esprit sont plus puissants que l'épée. Sa propre existence l'a prouvé : les grands empires, conquérants du monde, ont disparu tandis que lui déroule toujours le fil de son histoire. C'est donc d'étude qu'il est question. Etudier la structure du Temple dans le texte de la Michna Midot, dans les « Lois de la Maison d'élection » dans le Michné Torah de Maïmonide, deux textes qui existent en traduction française. Les étudier et les connaître comme si l'on était les bâtisseurs du Temple, c'est déjà le construire. En connaître les chemins, c'est déjà le parcourir. Voici donc un enjeu pour la période : faire d'un temps de drame un espace de découverte. Le renouveau est toujours au bout de l'effort. Ici, c'est de renaissance qu'il s'agit.

par Haïm Chnéor Nisenbaum

Beth Habad Marseille centre

bhm6.fr

Vente et vérification de Téfilines & Mézouzot
Librairie Habad - Services religieux
22 rue St Suffren - 13006 Marseille
Rav Yossef Elgrishi - 06 52 23 77 41

Si vous souhaitez dédier la "Sidra de la Semaine" à la mémoire d'un défunt ou passer une annonce publicitaire, contactez-nous au 06 52 23 77 41

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat

voyé du «Palais du Roi». Dans un sens général, cela se réfère à la descente de l'âme dans le corps. Mais cela fait également allusion au départ en exil, là où la Divinité n'est pas révélée et où l'individu est donc spirituellement moins raffiné.

Massé renvoie aussi au voyage de l'âme qui descend dans ce monde, un voyage dont le but ultime est le progrès spirituel par le service de la Torah et des Mitsvot. Massé fait tout particulièrement allusion à la descente en exil, dans la mesure où les 42 étapes dans le désert symbolisent notre errance dans «le désert des nations», tout au long de l'exil.

Car pendant l'exil, les Juifs ne sont pas «à la maison», ils sont dans un périple qui les entraînent bien loin de leur véritable résidence.

Le but de ce voyage est de parvenir au statut positif des Matot, un renforcement du service de l'homme. Les épreuves et les tribulations de l'exil permettent à l'homme de se raffermir comme un bâton, d'être solide dans

son observance de la Torah et des Mitsvot, en toutes circonstances.

La même chose est vraie pour le «voyage» de Massé dans «le désert des nations». Cela sert également le but ultime d'atteindre des hauteurs spirituelles, des élévations qui auraient été inaccessibles sans le défi de l'exil.

Le fait que les deux Parachiot de Matot et Massé soient combinées indique que la leçon de l'une retentit sur la leçon de l'autre.

Bien qu'en période d'exil, le service spirituel soit celui de Matot, un bâton solide qui reste intouchable devant les difficultés de l'exil, une personne ne peut se contenter de se reposer sur ses lauriers et rester au même niveau spirituel. Le service spirituel de Matot doit s'accompagner de celui de Massé, un mouvement de force en force, en ce qui concerne les sujets de Torah et Mitsvot.

En outre, partir de son lieu de résidence ordinaire peut provoquer une faiblesse dans le service spirituel,

puisque l'on quitte le lieu où l'on servait D.ieu le mieux possible.

C'est la raison pour laquelle Massé est lié à Matot. Cela vient nous informer que notre voyage et le service spirituel que nous y accomplissons doivent se caractériser par la ténacité du bâton durci. Même lorsque l'on se retrouve en exil, loin de son lieu d'origine, il faut rester tout aussi ferme et solide.

השיחת השבוע מוקדשת
להצלחת האישה
נחמה דבורה שתהי'
בת יוכבד שפרה
ולכל משפחתה

Remerciement à
Hachem & reussite pour
toute la famille

MICHEL COHEN

Etude du RAMBAM

DIMANCHE 12 JUILLET – 20 TAMOUZ
LUNDI 13 JUILLET – 21 TAMOUZ

L'étude porte sur les 14 principes (Chorachim) qui ont conduit le Rambam dans l'énumération des commandements (613 Mitsvot)
Principe N° 1 : Il ne faut pas inclure dans cette liste des commandements d'origine rabbinique.

Principe N° 2 : Nous ne devons pas inclure dans cette énumération toutes les lois déduites grâce à l'une des treize règles d'exégèse selon lesquelles la Torah est expliquée ou par le principe de l'exclusion (basé sur la présence dans un verset d'un mot, d'une particule ou d'une lettre supplémentaire).

Principe N° 3 : Il ne faut pas inclure à cette énumération les commandements qui ne sont pas applicables à toutes les générations.

Principe N° 4 : Il ne faut pas inclure (parmi les 613 Mitsvot) des prescriptions se rapportant à l'ensemble des commandements de la Torah (par exemple: "Et vous respecterez Mes lois).

Principe N° 5 : Il ne faut pas compter le motif donné pour un commandement comme un commandement séparé.

Principe N° 6 : Lorsqu'un commandement contient à la fois une Mitsva positive et une Mitsva négative, ces deux Mitsvot sont comptées séparément, l'une positive et l'autre négative.

Principe N° 7 : Les règles de détail d'un commandement ne sont pas comptées parmi les 613 commandements.

Principe N° 8 : Une interdiction excluant un cas particulier d'application d'un commandement n'est pas comptée parmi les commandements négatifs.

Principe N° 9 : Il ne faut pas baser le décompte des commandements sur le nombre de fois qu'un commandement, positif ou négatif, est répété dans la Torah. Mais il faut plutôt le fonder sur la nature d'une action interdite ou permise.

Principe N° 10 : Les actions prescrites en tant que préliminaires à l'observance des commandements ne doivent pas être comptées séparément.

Principe N° 11 : Les divers éléments formant ensemble un commandement ne doivent pas être comptés séparément.

Principe N° 12 : Il n'y a pas lieu de compter séparément les étapes successives pour l'accomplissement d'un commandement.

Principe N° 13 : Le nombre des commandements n'augmente pas selon le nombre de jours pendant lesquels il faut les accomplir.

Principe N° 14 : Il convient de compter les différentes sortes de punitions comme des commandements positifs.

MARDI 14 JUILLET - 22 TAMOUZ

Mitsva positive n° 1 : C'est le commandement qui nous incombe de croire en D.ieu, c'est-à-dire que nous devons croire qu'il est à la fois

l'origine et la cause de toute chose, Celui qui fait exister toute créature. Mitsva négative n° 1 : C'est le commandement qui nous interdit de croire en une autre divinité que l'Eternel.

Mitsva positive n° 2 : C'est l'ordre qui nous a été enjoint de croire en l'unicité de D.ieu.

MERCREDI 15 JUILLET – 23 TAMOUZ

Mitsva positive n° 3 : C'est le commandement qui nous a été enjoint d'aimer D.ieu, qu'il en soit glorifié.

Mitsva positive n° 4 : C'est le commandement qui nous a été ordonné de croire en D.ieu, loué soit-Il, en Le craignant et en Le révérent.

Mitsva positive n° 9 : C'est le commandement qui nous a été enjoint de sanctifier le Nom de D.ieu.

JEUDI 16 JUILLET – 24 TAMOUZ

Mitsva négative n° 63 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de profaner le Nom de D.ieu.

Mitsva négative n° 65 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de détériorer les lieux consacrés au service divin, de détruire les livres sacrés, d'effacer le Saint Nom ou d'accomplir tout acte similaire.

Mitsva positive n° 172 : C'est le commandement qui nous a été enjoint d'obéir à chaque prophète et de faire tout ce qu'il ordonne.

VENDREDI 17 JUILLET – 25 TAMOUZ

Mitsva négative n° 64 : C'est l'interdiction qui a été faite de mettre en doute les promesses et les menaces de sanction de l'Eternel, rapportées par Ses prophètes, en les mettant en doute alors que nous avons la preuve que ces derniers sont de vrais prophètes.

Mitsva positive n° 8 : C'est l'ordre qui nous a été donné de ressembler à D.ieu autant que nous le pouvons.

Mitsva positive n° 6 : C'est le commandement qui nous a été enjoint de rechercher la compagnie des Sages instruits dans la Torah, de se lier à eux afin de les imiter et d'adhérer à leur profession de foi.

Mitsva positive n° 206 : C'est le commandement qui nous a été enjoint de nous aimer les uns les autres comme nous nous aimons nous-mêmes.

SAMEDI 18 JUILLET – 26 TAMOUZ

Mitsva positive n° 207 : Il s'agit du commandement nous incombant d'aimer les convertis.

Mitsva négative n° 302 : Il nous est interdit de nous haïr les uns les autres.

Mitsva positive n° 205 : Il s'agit du commandement nous incombant de réprimander son prochain qui commet une faute ou qui se prépare à la faire.

Mitsva négative n° 303 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous humilier les uns les autres.

QUESTION ?

Le 20 Av 1944, Rabbi Lévi Its'hak Schneerson (père du Rabbi de Loubavitch) quitta ce monde à l'âge de 66 ans après une courte maladie mais surtout un emprisonnement dans les prisons soviétiques et une terrible condamnation à l'exil. Il est enterré à Alma Ata, au Kazakhstan, non loin de la frontière chinoise.

Rav Yossef Nemotin avait pris soin de Rabbi Lévi Its'hak après qu'il soit arrivé à Alma Ata, épuisé physiquement par les épreuves mais toujours soucieux de transmettre ses connaissances de Torah et 'Hassidout. Il veilla à son chevet jusqu'au dernier moment, procéda à son inhumation dans la plus grande pureté puis veilla sur la santé de sa veuve, la Rabbanit 'Hanna. Quand elle réussit à quitter l'Union Soviétique, Rav Yossef l'escorta jusqu'au train puis réalisa qu'il avait achevé sa mission à Alma Ata. Il se mit à rêver lui aussi à s'enfuir de ce pays où il ne pouvait pas aisément pratiquer le judaïsme.

Dès que les portes de l'Union Soviétique s'ouvrirent un peu à la fin des années soixante, il présenta une demande d'émigration. Mais il essuya un refus. Il s'entêta, demandant constamment cette permission de partir mais il était devenu un Refuznik à qui le gouvernement refusait le droit le plus élémentaire : choisir son lieu de résidence pour ses vieux jours. Ayant été moi-même un refuznik, je peux affirmer que le KGB jouait avec les nerfs et la vie des gens, expulsant certains agitateurs politiques mais en gardant d'autres, de façon totalement arbitraire afin d'exercer un pouvoir absolu.

Chaque année, Rav Yossef demandait et chaque année, cela lui était refusé. Pendant ce temps, Rav Yossef qui ne rajeunissait pas prenait soin de la tombe de Rabbi Lévi Its'hak, enlevait les mauvaises herbes et récitait des Tehilim (Psaumes), en se demandant souvent en son for intérieur pourquoi l'illustre fils, Rabbi Mena'hem Mendel qui habitait à New York, ne venait jamais se recueillir sur la tombe de son père.

ETINCELLES DE MACHIA'H

A voix haute pour l'élévation

La prière juive est comparée à une échelle. De fait, elle est constituée de plusieurs échelons dont chacun nous élève. Le degré le plus haut est atteint avec la prière de la «Amida» que nous disons debout, sans bouger et à voix basse en signe d'effacement de soi et d'union absolue avec D.ieu. A ce sujet, Rabbi Chnéor Zalman, l'auteur du Tanya, précise que cela n'est vrai qu'en notre temps mais que, quand Machia'h viendra, on dira cette prière à voix haute. En effet, à ce moment, le peuple juif s'élèvera à un degré plus haut de sorte que même prier à voix haute ne gênera pas l'effacement personnel devant D.ieu et l'union avec Lui.

(D'après un commentaire du Rabbi – Chabbat Parachat Vayigach 5746) H.N.

Un matin, en 1982, il ouvrit sa boîte aux lettres, trouva une lettre de l'OVIR (le service d'Emigration), l'ouvrit le cœur battant mais c'était encore une fois un refus. Amer et déçu, Rav Yossef se dirigea droit vers le cimetière, pleura et pria et, avant qu'il ne réalise ce qui sortait de sa bouche, s'écria : «Taténou Mit Rabénou ! (Oh père du Rabbi !), quand vous m'aidez à sortir de ce pays, j'irai voir votre fils et lui demanderai pourquoi il n'est jamais venu se recueillir sur votre tombe ! Je vous le promets ! ». Rav Yossef n'avait jamais mis ses pensées en paroles et, quand il se rendit compte de sa 'Houtzpa (audace), il se mit à trembler !

Alors qu'il s'apprêtait à quitter le cimetière, quelqu'un l'appela :

- Rav Yossef !

Qui était-ce donc ? Il ne reconnaissait pas ce jeune homme élégant, manifestement un haut fonctionnaire...

- Rav Yossef ! Nous étions des voisins. Vous veniez chez nous tous les jours pour emmener mon père qui était aveugle à la petite synagogue afin qu'il puisse prier avec la communauté ! (Rav Yossef m'avait indiqué le nom de l'aveugle mais je ne m'en souviens plus. Quand l'aveugle était décédé, il avait été enterré dans le même cimetière que Rabbi Lévi Its'hak).

- Vous étiez un enfant alors ! Vous avez tellement grandi depuis, soupira Rav Yossef. Cela fait plus de vingt ans...

- Oh oui. Mais moi je ne vous ai pas oublié ! Que se passe-t-il ? Vous avez l'air soucieux...

- Cela fait tant d'années que je souhaite fuir ce pays mais l'OVIR persiste à me refuser cette permission...

- Ne vous inquiétez pas ! Je travaille pour le gouvernement et je sais à qui m'adresser ! Donnez-moi 4000 roubles et je débloquentai votre situation ! Vous avez aidé mon père, maintenant c'est à moi de vous aider !

Cinq minutes auparavant, Rav Yossef avait versé des larmes auprès de Rabbi Lévi Its'hak et déjà l'espoir renaissait !

4000 roubles représentaient une somme importante mais Rav Yossef se «débrouilla» et, dès le lendemain, il apporta l'argent au jeune homme. Celui-ci

accomplissait sa promesse et, moins d'une semaine plus tard, la famille Nemotin reçut la permission de quitter le pays !

Rav Yossef s'installa à Crown Heights, le quartier de Brooklyn où vivait le Rabbi ; il avait réussi à emporter des manuscrits de Rabbi Lévi Its'hak qu'il remit aux secrétaires du Rabbi.

Finalement, il reçut la permission d'entrer en Ye'hidout, en audience privée. Quand il entra, le Rabbi se tenait debout et non assis, ce qui était une marque inhabituelle de respect pour Rav Yossef. Le Rabbi remercia chaleureusement Rav Yossef et sa famille pour tous les soins qu'ils avaient prodigués à ses parents derrière le Rideau de Fer ainsi que pour les manuscrits.

Rav Yossef demanda s'il pouvait reprendre un des manuscrits en souvenir mais le Rabbi expliqua que, dorénavant, il ne pouvait pas s'en défaire.

A la fin de l'audience, Rav Yossef recula comme le veut la coutume afin de ne pas tourner le dos au Rabbi. Alors qu'il approchait de la porte et se tenait encore face au Rabbi, le visage du Rabbi devint très sérieux. Le Rabbi le regarda droit dans les yeux et lui rappela :

- Vous avez oublié de me poser la question que vous aviez promis à mon père de me poser !

Rav Yossef chancela et s'évanouit.

Il avait sa réponse ! Le Rabbi correspondait avec son père même quand celui-ci n'était pas proche physiquement, même quand celui-ci n'était plus de ce monde ! Il n'avait nullement besoin de se déplacer pour s'entretenir avec lui ! Depuis le Monde de Vérité, Rabbi Lévi Its'hak avait transmis à son fils toutes les demandes que lui adressaient les Juifs qui venaient se recueillir auprès de sa tombe et c'est ainsi que le Rabbi connaissait les moindres pensées et paroles de Rav Yossef...

Lors du Farbrenguen (réunion 'hassidique) suivant, le Rabbi accueillit Rav Yossef avec beaucoup d'égards et le remercia publiquement. Il réalisa alors que le Rabbi lui pardonnait sa 'Houtzpa.

Par la suite, le Rabbi demanda à Rav Yossef des détails sur la vie de ses parents à Alma Ata et lui accorda toujours une attention spéciale ainsi que de nombreuses bénédictions.

Dr Alexander Poltorak – PhD de physique théorique et biomathématiques Chabad.org

traduit par Feiga Lubecki



ACTIVEIMMO

**GESTION
TRANSACTION - LOCATION**

tel. 04.91.66.37.82 Fax 04.91.66.89.43

e.mail : active.immo@wanadoo.fr

5, bd Louis Salvator 13006 MARSEILLE